

## SOMMAIRE

PREFACE.....	2
INTRODUCTION.....	3
CHAPITRE I : UNE STRUCTURE GOUVERNEMENTALE ALLEGEE POUR PLUS D'EFFICACITE .....	5
CHAPITRE II : NECESSAIRE DEGRARAISSAGE DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE .....	12
CHAPITRE III : ASSURANCE ET PROTECTION SOCIALE.....	19
CHAPITRE IV : RELEVEMENT DU SMIG DE 28.216 A 120.000 FCFA.POURQUOI? .....	24
CHAPITRE V : ORGANISATION DE L'EDUCATION NATIONALE .....	29
CHAPITRE VI : HUMANISATION DE LA GESTION DE L'ETAT .....	40
CHAPITRE VII : LUTTE CONTRE L'INFLATION ET LA VIE CHERE.....	44
CHAPITRE VIII : SOLIDARITE NATIONALE .....	46
CHAPITRE IX : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA GRANDE DELINQUANCE .....	48
CHAPITRE X : LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE ET LE GRAND BANDITISME .....	54
CHAPITRE XI: COMMENT FINANCER L'AVENEMENT D'UN RESEAU ROUTIER MODERNE.....	60
CHAPITRE XII : COMMENT FINANCER LE LOGEMENT SOCIAL ET COMMERCIAL .....	64
CHAPITRE XIII : COMMENT DEVELOPPER L'AGRICULTURE.....	67
CHAPITRE XIV: INSOLENT PROSPERITE DES ETRANGERS AU CAMEROUN.....	72
CHAPITRE XV : ELARGISSEMENT DELA ZONE ECONOMIQUE MONETAIRE D'AFRIQUE CENTRALE ....	76
CONCLUSION GENERALE.....	81

## PREFACE

Lorsqu'on est Chef d'un pays comme le Cameroun, investie de la mission d'assumer la plus haute charge du destin collectif national, il apparait judicieux et sage, d'éviter de négliger les contributions de ses compatriotes par rapport à la marche de la nation, quelques modestes soient-elles d'où qu'elles viennent.

C'est un exemple pratique que nous retrouvons dans les saintes écritures, notamment l'histoire biblique qui nous relate l'attitude du puissant roi égyptien pharaon, suivant en toute humilité, les conseils du jeune esclave juif Joseph. La moralité de cette histoire, veut que le vrai conseil ne provienne pas toujours et forcément des circuits traditionnels établis.

De prime abord, les propositions que fait l'auteur de *"un autre Cameroun est possible"*, paraissent assez simplistes. Cependant, en les soumettant à une analyse approfondie et objective, on en déduit forcément, qu'un profond amour patriotique, constitue le socle qui fonde l'origine de leur élaboration.

Comment ne pas encourager une telle contribution qui tranche nettement avec la démarche à laquelle nous ont habitué certains leaders politiques du Cameroun lesquels, au lieu de proposer un projet de société réaliste, susceptible d'entraîner une amélioration des conditions de vie des populations camerounaises, ne retranchent derrière une armure de critiques stériles. Attitude débouchant parfois sur une incompréhension génératrice des

troubles à l'ordre public et de tentatives insurrectionnelles, comme nous le vivons de temps à autre dans les régions anglophones, parce que justifiée par son caractère non expressive, inaudible et finalement improductive.

La contribution citoyenne que vous tenez entre vos mains, a le mérite de proposer une ébauche aux solutions possibles des multiples problèmes qui hantent et pourrissent au quotidien, la vie des populations camerounaises aujourd'hui.

Sa mise en œuvre déclencherait certainement une véritable révolution, dans les us et coutumes jusque-là en vigueur, au Cameroun des "grandes réalisations" du renouveau.

***M. NDONGO Remy***

***Notable ESSENG/MBONG***

## **INTRODUCTION**

Bien que le Chef de l'Etat soit le garant de la prospérité du peuple camerounais, lui renouvelé sa confiance régulièrement le climat général dans notre pays aujourd'hui, impose le devoir patriotique à tout camerounais de se mettre résolument au service de la nation, à travers l'élaboration et la proposition d'un programme socio-économique réaliste, pragmatique et plus proche des aspirations du Cameroun profond.

Répondant ainsi positivement à l'invitation présidentielle maintes fois renouvelée, nous venons à travers cette contribution, poser notre prière dans ce vaste chantier qu'est l'édification que nous souhaite concertée de notre beau pays.

Le gouvernement représentant pour tout Etat moderne la tête pensante, et l'administration publique le bras séculier ou la cheville ouvrière, nous proposons que soient posés au Cameroun, les jalons d'une administration moderne de développement (dégraissée, allégée, performante, assainie etc...)

Ensuite, conscients que la meilleure politique ne pouvait se concevoir qu'autour de l'homme, avec l'homme et pour l'homme, nous avons abordé le volet social, qui reste un domaine sensible dans notre pays, pour relever que nos compatriotes attendent désormais les actes forts dans ce domaine, preuve que le septennat en cours est résolument placé sous le signe de la solidarité et du partage. (Assurance et protection sociale, relèvement du SMIG, organisation de l'Education nationale, humanisation de la gestion de l'Etat, lutte contre l'inflation et la vie chère, solidarité nationale).

S'il est universellement reconnu qu'une nation digne de ce nom ne peut se bâtir sur un fondement de stabilité éphémère, basée sur une dégradation dangereuse des mœurs, nos propositions vont dans le sens de l'éradication définitive du phénomène de la corruption au Cameroun (lutte contre la corruption et la grande délinquance).

La sécurité publique reste un autre volet déterminant d'un Etat stable. Sécuriser les camerounais et leurs biens, relève des missions constitutionnelles de l'Etat. Pour ce faire, nous avons ébauché un début de solution en proposant la réorganisation de la police camerounaise. (Lutte contre la criminalité et le grand banditisme). D'autres contributions suivront en ce qui concerne notamment la gendarmerie nationale, pour assurer la sécurité dans nos campagnes.

***“Là où la route passe, le développement suit”***. C'est dire que la modernisation du réseau routier doit être au centre des préoccupations des

pouvoirs publics, tant sa dégradation freine le développement dans notre pays. Par ailleurs, parmi les facteurs de stabilité que recherche le camerounais, mais aussi tout homme vivant sur cette terre, il y a indiscutablement le logement décent. Nous apportons donc notre contribution dans la recherche des voies et moyens pour capitaliser nos efforts propres, en vue de construire dans notre pays, des voies de communication et des logements sociaux modernes. (Comment financer l'aménagement d'un réseau routier moderne et des logements sociaux et commerciaux au Cameroun ?)

Le Cameroun reste un pays à vocation agricole. Afin de retrouver le niveau actuel des pays qui hier encore, étaient derrière nous en matière de production agricole, nous proposons des stratégies qui nous permettront de regagner notre place de puissance agricole en Afrique Noire. (Comment développer l'agriculture ? ...).

Nous sommes un pays hospitalier certes, mais cela n'implique pas que des étrangers soient mieux lotis que nous, dans ce triangle camerounais... l'Apôtre Paul déclare dans les saintes écritures que Dieu a fait la répartition des continents pour des regroupements nationaux. C'est dire en clair, que le Cameroun appartient d'abord aux camerounais avant que, par le fait de l'indépendance des nations, les étrangers viennent tirer des profits colossaux chez nous (Insolente prospérité des étrangers au Cameroun).

Enfin, la monnaie étant le nerf vital de toute économie, nous proposons simplement la création d'une zone économique et monétaire propre à l'Afrique Centrale et d'une monnaie Africaine. (Élargissement de la zone économique et monétaire d'Afrique Centrale).

Voici résumé, la vision que nous avons de la gestion saine de notre beau pays, pour que les slogans cèdent réellement la place à la marche du Cameroun vers les cimes d'une émergence socio-économique véritable, en vue du bien-être et du mieux vivre du peuple.

**CHAPITRE I: UNE STRUCTURE GOUVERNEMENTALE  
ALLEGEE POUR PLUS D'EFFICACITE**

*La présence de plus de 60 Ministres en fonction aujourd'hui, compromet gravement l'émergence du Cameroun.*

**I- ETAT DES LIEUX**

La gouvernance du système en place, semble être conduite conformément à un art éprouvé et attesté de la manœuvre monarchiste et immobiliste dans laquelle, l'appareil gouvernant fonctionne sur le mode de « *laisser lentement couler le temps* ». Dans cette optique, l'appareil gouvernant exerce jalousement son emprise tutélaire sur le mode de gouvernement dans le cadre prévalent d'inertie, en opérant des recrutements pléthoriques, ne répondant à aucun critère de management des temps modernes.

Dans une stratégie politique de gouvernance perpétuelle, le système semble déterminé à jouir du pouvoir comme d'une épicerie, c'est-à-dire avec parcimonie et économie. La gouvernance pléthorique ainsi conseillée au président de la République, sera appliquée dans une perspective éternitaire et immunitaire, le faisant passer aux yeux de la communauté nationale et internationale, comme l'unique distributeur des cartons invitant à la mangeoire nationale (gouvernement).

L'art gouvernant du système actuel, apparaît donc comme conçu dans une visée jouissive, oisive improductive et improductrice. D'où l'observation assez banale que l'on fait aujourd'hui des charges gouvernementales, qui sont devenues la propriété de l'heureux élu et de sa famille, au lieu d'en être des ministres de la République.

L'inefficacité et l'inertie gouvernementales plusieurs fois décriées par le Chef de l'Etat lui-même, semblent provenir également du fait que le système ne fasse que très peu de place à une programmation cohérente et transparente de l'action gouvernante, programmation rythmée par une tenue régulière et sérieuse des conseils de ministres, comme moments et lieux de réflexion, de discussion et d'évaluation gouvernantes.

De ce fait, l'architecture d'un Etat moderne se dessine à partir d'une constitution référence, qui reconnaisse et garantisse les libertés indispensables à l'épanouissement et à l'émergence d'une société de droit et de démocratie. En phase avec ce concept, promouvoir la démocratie suppose que cette constitution garantisse une nette séparation (division) des trois pouvoirs constitutionnels, pour une gestion moderne, honnête et sérieuse de l'Etat camerounais.

## **II- PROPOSITIONS**

## **1) *Forme de gouvernement***

Le Cameroun étant une république, il doit avoir un gouvernement qui implique une séparation nette des trois pouvoirs : l'exécutif, le législatif et le judiciaire. La souveraineté étant dévolue au peuple de qui dérive toute autorité. Ayant ratifié les conventions et accords internationaux au sujet des droits fondamentaux, (les droits de l'homme et les libertés individuelles etc...) le problème reste l'implémentation des ces instruments intégrés dans la constitution de notre pays, et le strict respect de ces engagements.

### **A- LE POUVOIR EXECUTIF**

Le Président de la République est le Chef de l'exécutif. Il représente l'Etat dans toutes ses relations avec les pays étrangers. Cette disposition a été modifiée en 2008. La constitution devrait lui reconnaître les pouvoirs suivants :

- 1) Le Président de la République définit la politique de la nation, il nomme le premier ministre et sur proposition de celui-ci, nomme les ministres, Secrétaires d'Etat, gouverneurs et Préfets.
- 2) Il exerce le commandement suprême des forces de défense conformément aux conditions fixées par la loi.
- 3) Il conclut et ratifie les traités avec les nations étrangères, déclare la guerre et conclut la paix.
- 4) Pour tous les cas d'agitation interne, d'invasion étrangère, de force majeure, de crise économique et financière, le Président de la République part prendre toutes les mesures appropriées pour maintenir l'ordre et la paix sociale sous réserve de l'accord majoritaire du parlement et dans les limites du strict respect des droits humains et libertés individuelles.

- 5) Le Président de la République peut édicter des ordonnances relatives aux questions relevant directement de la loi et les ordonnances nécessaires à l'application de la loi.
- 6) En temps de guerre, de conflit armé ou tout état d'urgence nécessitant l'intervention de la force de l'ordre ou la mobilisation militaire (gendarmerie uniquement) pour le maintien de l'ordre et de la sécurité publique, le Président de la République proclame l'Etat de siège suivant les conditions fixées par la loi.
- 7) Le Président de la République a le pouvoir d'accorder l'amnistie ou la réduction des peines ou encore de décréter la réhabilitation d'une personne dans ses droits.
- 8) Le Président de la République décerne des médailles et autres distinctions honorifiques conformément aux dispositions prévues par la loi.

#### ***A-1- Le conseil d'Etat (anciennement conseil des ministres)***

Le conseil d'Etat délibère sur les affaires politiques essentielles relevant des pouvoirs de l'exécutif.

Il se compose du Président de la République, du premier ministre et des ministres. Voici par exemple les questions soumises aux délibérations du conseil d'Etat.

- 1) Les lignes essentielles des affaires d'Etat et la politique générale de l'exécutif.
- 2) La déclaration de guerre, conclusion de la paix et autres questions importantes relevant de la politique étrangère et de la sureté de l'Etat.
- 3) La proposition du budget, de bilan, plans d'affectation des biens de l'Etat, établissement des contrats engageant les finances publics et autres questions financières essentielles.

- 4) La proclamation et la cessation de l'Etat de siège ou d'urgence.
- 5) La proposition des projets de lois, d'ordonnance et de traités.
- 6) Le contrôle général des forces de Défense.
- 7) La convocation de l'assemblée nationale en session extraordinaire
- 8) La remise des distinctions honorifiques, l'amnistie, la commutation et la réhabilitation.
- 9) Les questions relatives à la délimitation de la juridiction interministérielle.
- 10) Les questions relatives à la délégation ou à la remise des pouvoirs au sein de l'exécutif.
- 11) L'examen et analyse des problèmes de gestion administrative.
- 12) L'examen et la coordination des activités de chaque ministère.
- 13) Pourquoi ?
- 14) L'examen des pétitions et réclamations écrites intéressant la politique gouvernementale.
- 15) La nomination des hauts fonctionnaires de l'Etat chargés d'occuper des postes importants (gouverneurs, préfets, directeurs de l'administration, Ambassadeurs) etc.

Le principe de base de la politique gouvernementale devra sans doute consister à unifier le territoire camerounais, à maintenir une indépendance réelle tant politique qu'économique vis-à-vis de l'ancienne puissance colonisatrice, à rechercher l'amélioration du niveau de vie des populations, à combattre des inégalités telles que le favoritisme, le tribalisme, l'ethnocentrisme et le népotisme, à lutter franchement contre la corruption, les détournements et la fuite de notre argent vers des paradis fiscaux et améliorer la position internationale du Cameroun en contribuant davantage à la recherche de l'instauration d'une paix durable en Afrique et dans le monde.

## ***A-2- Le conseil de gouvernement (anciennement conseil de cabinet)***

Le conseil de gouvernement devra délibérer sur les affaires intéressant, la gestion gouvernementale. Il se compose du premier Ministre, des Ministres et des Secrétaires d'Etat. Toutefois, certains hauts responsables du secteur privé pourront exceptionnellement y être conviés, lorsque les questions à l'ordre du jour, nécessitent leur expertise, avis ou autre contribution. Voici les questions qui peuvent y être débattues :

- 1) La préparation des questions à soumettre au conseil d'Etat.
- 2) Si on est dans la perspective d'une décentralisation authentique, ces fonctions doivent disparaître, à l'exception des Préfets (charges de la sécurité publique).
- 3) La nomination des auxiliaires de l'administration conformément au choix populaire, chef de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degré.
- 4) La gestion effective des ministères.
- 5) L'examen des pétitions et réclamations écrites intéressant la politique gouvernementale ne nécessitant pas un débat au conseil d'Etat.
- 6) L'examen des doléances du peuple et des réprobations contre les membres du gouvernement par les populations.
- 7) La préparation de la communication gouvernementale à travers les médias à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

## **B- LE POUVOIR LEGISLATIF**

Conformément au principe de division des trois pouvoirs constitutionnels évoqué plus haut, l'Assemblée nationale, avec le Sénat aujourd'hui, exerceront

les pouvoirs législatifs. La chambre des Députés habituellement formée des représentants du peuple élue pour cinq ans, lors d'élections générales, directes et secrètes. La constitution devra reconnaître à ces élus du peuple, les attributions suivantes :

- 1) La proposition des lois, le débat des projets des lois.
- 2) La délibération et la résolution sur des propositions de budget.
- 3) L'approbation des prélèvements financiers sur le Trésor Public.
- 4) La ratification de la conclusion des traités et approbation de la déclaration de guerre.
- 5) L'interpellation des ministres dont le premier ministre, et des secrétaires d'Etat.
- 6) Le maintien de la discipline au sein de la chambre.
- 7) La poursuite devant la chambre d'accusation du Président de la République en cas de haute trahison et du premier ministre, des ministres et des secrétaires d'Etat en cas de malversations avérées, détournements des fonds publics, corruption avérée, fuite des capitaux, intelligence avec une puissance étrangère ou tout autre faute jugée très lourde.

### **C- LE POUVOIR JUDICIAIRE**

Les autorités judiciaires du Cameroun ont souvent rabâché les oreilles des populations sur la supposée indépendance de la justice dans notre pays, pensant convaincre les justiciables de la justesse de leur propos. Seulement, l'unicité du pouvoir constitutionnel au Cameroun, embrigade le pouvoir judiciaire, l'empêchant de jouer son rôle de Censeur de la République.

Dans le cas de l'exécution de l'opération épervier par exemple, le moins que l'on puisse dire est que, c'est l'exécutif qui instruit chaque fois le